



Problèmes en série suite a la location d'un véhicule plus grand

Par **M1992**, le **04/05/2015** à **13:19**

Bonjour, j'ai effectué une réservation pour un utilitaire de 3 mètres cube auprès du site web d'une agence de location du samedi 18h (je ne pouvais pas plus tôt car je travaillais) au lundi 8h. En arrivant devant le site de location, on m'indique que l'on ne comprend pas comment la réservation a pu passer étant donné qu'ils ne disposent pas d'un 3 mètres cubes. On me propose un 6 mètres cubes à la place. Je suis légèrement réticente mais étant donné que je dois de toute façon vider mon lieu de fonction pour m'installer dans le nouvel hôpital où je vais travailler, j'accepte. Je demande à la vendeuse si le véhicule se conduit comme un véhicule classique, étant titulaire d'un jeune permis. Elle me répond que oui. Je démarre aux alentours de 19h et réalise que le camion n'est pas aussi aisément maniable qu'une voiture classique. Il semble que j'accroche l'autre véhicule garé à côté en tentant de démarrer. Je réalise très vite que si je conduis ce véhicule sur les 300km pour mon déménagement, je risque de faire un grave accident voire de finir dans le fossé. Donc je me retrouve en plein week-end, devant me débrouiller pour libérer mon logement sans pouvoir transporter toutes mes affaires qui ne rentrent pas dans mon véhicule (elles sont stockées dans une autre chambre où je n'ai techniquement pas le droit de les laisser et où elles ne sont couvertes d'aucune assurance et avec des frais supplémentaires générés par l'accrochage.... Quels recours sont possibles pour moi ? D'avance merci !

Par **moisse**, le **04/05/2015** à **15:04**

Quel recours de quoi donc ? 3 m³ ou 6 m³ on passe du Berlingot au Vito c'est exactement pareil, de la berline à l'estafette en quelque sorte. C'est à dire un véhicule plus large de

quelques centimètre qu'une berline un peu cossue (5 cm pour ce qui est de mon véhicule).
Un camion c'est autre chose.
Je crois que titulaire d'un jeune permis vous avez plus subit un stress due à la nouveauté qu'à la réelle difficulté à cette conduite.
Votre permis vous donne des droits jusqu'au 19m3 pour des véhicules communs, et plus pour des véhicules spécialement conçus grands volumes.
C'est pourquoi je ne vois guère de raison à excercer un recours.

Par **M1992**, le **04/05/2015** à **15:12**

Je suis d accord. Mais le fait est que, connaissant mes limites, j avais justement anticipé en louant un 3metres cubes. Et je me suis retrouvée coincée à la dernière minute (un samedi à 18h) avec un véhicule qui ne correspondait pas a ce que j avais demandé :-/

Par **M1992**, le **04/05/2015** à **15:15**

Ce n'est pas tant une question de ce que mon permis me permet mais de ce que j avais souscris a la base

Par **M1992**, le **04/05/2015** à **15:15**

Ce n'est pas tant une question de ce que mon permis me permet mais de ce que j avais souscris a la base

Par **moisse**, le **04/05/2015** à **15:38**

Dans ces conditions il ne fallait pas partir avec et selon le dommage allégué par la suite (surcout, immobilisation chambre...) en demander réparation.
A 18 h vous pouviez encore tenter de retomber sur vos pieds en téléphonant aux Grandes/moyennes surfaces du secteur.
Bien sur je parle d'or, mais comment voulez-vous qu'on réagisse parce que vous avez loué une petite voiture et qu'on vous a gardé une grosse ?

Par **M1992**, le **04/05/2015** à **16:10**

Ce n'est pas tant une question de ce que mon permis me permet mais de ce que j avais souscris a la base

Par **M1992**, le **04/05/2015** à **16:11**

Samedi A 18h dans cette ville tout était fermé rnSinon ne pensez vous pas que j aurais ete voir ailleurs ?